

Date de dépôt : 16 juin 2010

Réponse du Conseil d'Etat

à l'interpellation urgente écrite de M. Roger DENEYS : quel est l'état actuel du revêtement bitumineux de l' autoroute de contournement, tronçon par tronçon, de quand date son revêtement et quand son remplacement est prévu ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 27 mai 2010, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

La bonne qualité de revêtement bitumineux de l' autoroute de contournement étant nécessaire pour contribuer à diminuer le bruit du trafic, tout en contribuant à davantage de sécurité routière, le Conseil d'Etat peut-il nous indiquer quel est son état actuel, notamment en nous indiquant, tronçon par tronçon, de quand date son revêtement et quand son remplacement est prévu ?

Ma question est la suivante :

M. Roger DENEYS : quel est l'état actuel du revêtement bitumineux de l' autoroute de contournement, tronçon par tronçon, de quand date son revêtement et quand son remplacement est prévu ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Avec l'entrée en force de la nouvelle péréquation financière et le transfert des charges entre la Confédération et les cantons (RPT), le 1^{er} janvier 2008, la Confédération a la compétence exclusive en matière de construction, d'exploitation et d'entretien des routes nationales. Le législateur a par contre laissé la possibilité à la Confédération de déléguer l'exploitation ainsi que le petit entretien non constructif aux cantons ou aux associations intercantionales. Ainsi, le canton de Genève en partenariat avec les cantons de

Fribourg et de Vaud forment l'unité territoriale 2 (UT II), qui assure l'entretien courant et l'exploitation des réseaux autoroutiers des trois cantons.

S'agissant du remplacement des enrobés bitumineux sur routes nationales, il est réalisé par l'office fédéral des routes (OFROU) dans le cadre de la "Planification de l'entretien des routes nationales" (UPLaNS). Les travaux de réparation ponctuels du revêtement bitumineux, notamment après la période hivernale, sont, quant à eux, réalisés par l'UT II dans le cadre de l'entretien non lié à un projet spécifique.

Les dates de pose d'origine des enrobés, lors de la mise en service des différents tronçons de l'autoroute, sont les suivants :

- Contournement de Genève, de la jonction de Perly à la jonction de Meyrin : 1993
- Evitement de Plan-les-Ouates, de la jonction de Perly à la route des Acacias : 1997

A ce jour, les tronçons suivants ont été refaits dans le cadre de la planification UPLaNS :

- Echangeur de Perly jusqu'à la jonction de Bernex : 2004
- Jonction de Vernier jusqu'à la jonction de Ferney : 2007

Enfin, les enrobés bitumineux des tronçons suivants seront remplacés par l'OFROU comme suit :

- Jonction de Bernex jusqu'à la jonction de Vernier : 2013 à 2014
- Jonction de Ferney jusqu'à la jonction de Coppet : 2014 à 2015

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP